

## DECISION DE LA PRESIDENTE N°13/2024

**OBJET** : Signature d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'accompagnement de la Communauté de Communes de la Dombes dans la programmation des travaux de valorisation et d'aménagement du site historique et naturel de la Tour du Plantay (01-Ain)

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° D2020\_07\_04\_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**Vu** la délibération n° D2020\_07\_04\_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021\_04\_04\_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021\_10\_09\_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021,

**Considérant** le projet d'aménagement de la Tour du Plantay qui fait suite à l'étude sanitaire et structurelle du bâti réalisée entre novembre 2023 et mars 2024. Cette étude visait à déterminer le niveau d'investissement nécessaire à la valorisation du site. Cette étude a permis de dresser des pistes concrètes d'aménagement pour alimenter le lancement de la réflexion,

**Considérant**, l'état général du monument historique qui a été décrit et a permis de définir les mesures d'urgences pour le logis,

**Considérant** que la Communauté de Communes de la Dombes souhaite se faire accompagner par un prestataire qui assurerait, à ses côtés la définition d'un programme d'exploitation et de valorisation du site et assurerait la rédaction du cahier des charges de Maîtrise d'œuvre, soit une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre de ce projet. Mission d'AMO contenant principalement 4 grandes étapes :

- 1/ Analyse multi-échelles pour la consolidation du positionnement touristique et culturel.
- 2/ Définition des fonctions et de l'expérience de visite, des intentions muséographiques et de médiations dans le respect de la conception universelle.
- 3/ Programme des travaux de valorisation et d'aménagement
- 4/ Réalisation du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

**Considérant**, que la Communauté de communes à solliciter plusieurs prestataires sur la base d'un cahier des charges,

**Considérant** l'offre technique et financière reçue du groupement MEDIEVAL-AFDP, SEMPERVIRENS et NP CONSEILS pour cet accompagnement, détaillée ci-dessous :

### 1/ Objet de la mission

Pour l'ensemble de ces prestations : le groupement conjoint MEDIEVAL-AFDP, SEMPERVIRENS et NP CONSEILS propose un accompagnement en AMO selon les 4 étapes du cahier des charges tel que détaillé ci-dessous et repris dans le mémoire technique de l'offre :

- 1/ Analyse multi-échelles pour la consolidation du positionnement touristique et culturel.
  - Analyse à l'échelle territoriale

- Validation des objectifs de valorisation
- Analyse à l'échelle du site et du village
- Préciser l'organisation spatiale en lien avec les différents
- Analyse du site de la Tour

2/ Définition des fonctions et de l'expérience de visite, des intentions muséographiques et de médiations dans le respect de la conception universelle.

- Définition des publics cibles, des fonctions choisies, des thématiques culturelles, et de l'organisation spatiale y compris des abords et de l'accessibilité
- Proposition d'organisation financière des opérations par phasage.

3/ Programme des travaux de valorisation et d'aménagement

- Rédaction du projet précis de valorisation comportant les volets fonctionnel, économique, juridique, muséographique
- Description précise des travaux à prévoir

4/ Réalisation du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux

- Elaboration du dossier de consultation
- Mise en œuvre de la procédure : Analyses des candidatures et des offres préparation du/des rapport(s) d'analyse et participation aux commissions d'appels d'offres
- Aide à la négociation et la mise au point du contrat

## 2/ Durée prévisionnelle de la mission

La mission telle que décrite ci-dessus est envisagée pour une durée prévisionnelle de 9 mois à compter de sa notification par la CCD.

## 3/ Rémunération

Montant total de la rémunération : 39 675 euros HT ce qui comprend les missions de base pour un montant de 36 150 euros et l'option « accompagnement de la maîtrise d'œuvre jusqu'en phase APD » pour 3 525 euros HT.

## DECIDE

### Article 1 :

De signer l'attribution, de la mission d'accompagnement comme détaillée ci-dessus, et conformément à l'acte d'engagement transmis, au groupement conjoint MEDIEVAL-AFDP, SEMPERVIRENS et NP CONSEILS pour un montant total de 39 675 € HT ce qui correspond à l'offre de base avec l'option sur une durée d'environ 9 mois.

### Article 2 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 24 juillet 2024.

La Présidente,  
**Isabelle DUBOIS**



L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.